

MON PARCOURS DIAGNOSTIC EN BELGIQUE FRANCOPHONE – ADULTE

Créé par Julie Fossépré, psychologue spécialisée dans l'accompagnement des personnes TSA

Je me pose des questions...

Je me suis souvent senti-e **différent-e** sans trop savoir pourquoi.

Plusieurs personnes m'ont déjà dit que **certains traits leur font penser à l'autisme**. Mon **médecin, psychologue ou psychiatre** s'interroge aussi à ce sujet.

Je me **reconnais dans des témoignages ou des descriptions** de personnes autistes. Je ressens le besoin de **mieux comprendre mon fonctionnement**

Je prends rendez-vous

Pour qu'un **diagnostic d'autisme soit reconnu officiellement en Belgique**, il doit être **validé par un psychiatre** (idéalement dans un cadre pluridisciplinaire). Le psychiatre peut être **celui d'un centre de référence ou un psychiatre libéral**.

Je contacte un centre de référence (CRA)

Les centres de référence réalisent des **évaluations diagnostiques complètes** (psychiatre, psychologue, logopède, etc.).

⚠ Les **délais peuvent être longs** et la **prise en charge adulte limitée**.

Je consulte dans le privé:

Si les centres de référence ne sont pas accessibles, il est possible de consulter :
un **psychologue ou neuropsychologue formé à l'évaluation de l'autisme adulte**, qui utilise des outils validés (par ex. **ADOS-2, ADI-R**)

💬 Le professionnel peut aussi aider à orienter vers des **ressources d'accompagnement** en attendant le diagnostic officiel.

Trouver un psychiatre ou un médecin qui reconnaît le diagnostic avant, pendant ou après le rapport du (neuro) psychologue.

Liste des CRA

Centre de Référence en Autisme Jean-Charles Salmon (Mons, Hainaut)

Centre de Ressources Autisme et TED – Cliniques universitaires Saint-Luc (Bruxelles)

Centre de Référence Autisme – HUDERF (Bruxelles, Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola)

CRAL – Liège (⚠ actuellement, la liste d'attente pour adultes est fermée)

💡 Ces centres sont reconnus par l'INAMI et travaillent selon des protocoles standardisés.

Sites utiles

Collectif Autiste de Belgique : site de et pour les adultes autistes ou en questionnement en Belgique francophone.

Neurodiversity Belgium : accompagne les personnes neurodivergentes de tous âges et leurs familles.

Réseau CRA Wallonie (Centre de Ressources Autisme) : informations, ligne d'écoute « LÉA » etc.

Maison de l'Autisme (Bruxelles) : fiche « Les aides », services d'information et orientation.

Autisme Belgique : portail « Droits », « Liens » vers ressources adultes.

MON PARCOURS DIAGNOSTIC EN BELGIQUE FRANCOPHONE – ADULTE

Créé par Julie Fossépré, psychologue spécialisée dans l'accompagnement des personnes TSA

Je reçois mon diagnostic : quelles sont les prochaines étapes ?

Je me sens bien avec le diagnostic:

J'informe mes proches et les médecins qui s'occupent de moi.

Je souhaite en savoir plus ce qui existe en Belgique : je consulte les sites conseillés pour trouver des **infos fiables** sur l'accompagnement après diagnostic.

J'ai besoin d'aide pour accepter ce diagnostic

- Je me renseigne sur des **suivis psychologiques ou neuropsychologiques spécialisés** (adaptation au quotidien, compétences sociales, gestion de l'anxiété, etc.) notamment via les sites utiles en Belgique
- J'explore les **aides et services d'accompagnement** : emploi, logement, vie sociale, loisirs.
- Je note les **liens utiles** pour orientation, soutien, documentation, associations.

Je souhaite faire reconnaître officiellement mon diagnostic

Pour la reconnaissance officielle, je dois avoir un rapport diagnostique et des bilans validés par un psychiatre

➔ **Pourquoi ?**
Pour demander un **accompagnement adapté** à mes besoins (aide à domicile, logement, emploi, etc.).

➔ **Comment ?**
Contacter le **bureau AViQ-Handicap** de ma région.
Fournir le **rapport diagnostique validé par un psychiatre**.
Remplir le **formulaire de demande d'intervention**.
💡 *L'AViQ ne reconnaît pas officiellement le handicap, mais aide à mettre en place les soutiens nécessaires*

➔ **Pourquoi ?**
Pour obtenir la **reconnaissance officielle du handicap** et accéder à :
des **allocations adultes** (intégration, remplacement de revenus),
certains **avantages fiscaux** ou **aménagements professionnels**.

➔ **Comment ?**
Auprès de la DG Personnes Handicapées (SPF Sécurité sociale)
Introduire une demande via **My Handicap** ou sa **commune**.
Joindre le **rapport diagnostique** et les **bilans**.
Décrire l'**impact du TSA sur la vie quotidienne ou le travail**.

💡 *La reconnaissance officielle dépend du niveau d'impact fonctionnel, pas seulement du diagnostic.*

MON PARCOURS DIAGNOSTIC EN BELGIQUE FRANCOPHONE – ADULTE

Créé par Julie Fossépré, psychologue spécialisée dans l'accompagnement des personnes TSA

📄 Que faut-il faire concrètement pour chaque organisme ?

⚠️ Points de vigilance :

Le diagnostic seul **ne suffit pas automatiquement** pour la reconnaissance : il faut **montrer l'impact fonctionnel** (sur autonomie / vie quotidienne / travail).
Le parcours adulte pour TSA est **souvent plus complexe**, avec des listes d'attente, peu de centres, et il faut bien penser à garder tous les rapports pour le dossier.
Le rôle du SPW dans ce contexte : selon les sources, pour la reconnaissance des personnes handicapées adultes en Wallonie, c'est **fédéral** (DGPH) qui intervient.
Le SPW/Wallonie via AViQ a plus un rôle d'accompagnement/interventions plutôt que de reconnaissance du handicap lui-même.

Démarches auprès d'AViQ

Même si AViQ n'accorde pas directement le statut "personne handicapée" pour adultes, si tu es en Wallonie, tu peux contacter ton **bureau régional AViQ-Handicap** pour demander **des interventions adaptées** (aménagements, accompagnement, logement adapté, aide à la vie quotidienne) sur base de ton diagnostic.

ETAPES:

Rassembler le rapport diagnostique, les bilans, le document validé par le psychiatre.

Compléter le formulaire d'introduction de demande d'intervention à AViQ.

Joindre les documents justificatifs, et attendre la décision (AViQ se donne jusque 60 jours après dossier complet pour enfants, mais pour adultes le délai peut varier)

Pourquoi ? Parce que même sans "reconnaissance handicap adulte", ces interventions permettent de :

obtenir un **accompagnement spécifique** adapté au TSA adulte, bénéficier de services agréés par AViQ,

appuyer un dossier pour aménagements au travail, logement, etc.

(

Démarches auprès de la DGPH / SPF (reconnaissance adulte)

Si tu es adulte (18-65 ans) et qu'il y a **impact sérieux sur l'autonomie ou la capacité de travail**, tu peux faire une demande de reconnaissance du handicap. Cela se fait via la plateforme My Handicap.

Étapes :

Introduire la demande via My Handicap (ou selon ta commune/service social).

Rassembler le dossier : diagnostic, rapports médicaux, description de l'impact du TSA sur ta vie quotidienne.

Une éventuelle convocation à un entretien médical ou une évaluation pour déterminer « l'impact du handicap sur les activités de vie / capacité de gain ».

Décision de la DGPH : si positive, statut "personne handicapée reconnue", accès aux allocations (ex : allocation d'intégration, allocation de remplacement de revenus) ou autres mesures

Pourquoi ? Parce que :

Cela ouvre droit à des **allocations financières** ou avantages fiscaux.

Cela formalise le handicap reconnu, ce qui facilite l'accès à certains droits, aménagements au travail, logement, etc.